



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IPF/1996/11  
20 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Groupe intergouvernemental spécial  
sur les forêts  
Deuxième session  
11-22 mars 1996  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

COMMERCE ET ENVIRONNEMENT SOUS L'ANGLE DES PRODUITS  
ET SERVICES FORESTIERS

Élément IV du programme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 5	3
I. SITUATION ACTUELLE ET STRUCTURE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PRODUITS FORESTIERS . . . . .	6 - 38	4
A. Bois et produits forestiers non ligneux . . . . .	6 - 7	4
B. Services forestiers . . . . .	8	5
C. Portée de l'analyse . . . . .	9	5
D. Échanges de produits ligneux en général . . . . .	10 - 14	5
E. Promotion d'essences peu exploitées . . . . .	15 - 17	6
F. Transparence accrue du marché . . . . .	18 - 19	7
G. Accès aux marchés . . . . .	20 - 24	7

\* E/CN.17/IPF/1996/1.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
H. Types d'incidences commerciales sur l'environnement . . . . .	25 - 26	8
I. Possibilité d'une "intégration de la totalité des coûts" . . . . .	27 - 30	9
J. Homologation des produits provenant de forêts écologiquement viables . . . . .	31 - 38	9
II. FINANCEMENT ET TECHNOLOGIE . . . . .	39 - 43	11
A. Structure des investissements et son incidence sur le commerce . . . . .	39 - 42	11
B. Technologie et recherche . . . . .	43	12
III. MESURES PROPOSÉES . . . . .	44	12

## INTRODUCTION

1. Le présent document traite de l'élément IV, intitulé "Commerce et environnement sous l'angle des produits et services forestiers", du programme de travail du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, qui devrait y consacrer un débat initial lors de sa deuxième session. Il a pour objectif de donner un aperçu préliminaire des questions ayant trait aux échanges de produits forestiers en général et à leurs incidences sur l'environnement et la gestion écologiquement viable des forêts afin de préparer le débat de fond sur cet élément du programme qui aura lieu lors de la troisième session du Groupe.

2. Les travaux menés au titre de cet élément du programme se fondent sur les décisions prises par la Commission du développement durable à sa troisième session et explicitées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts à sa première session.

3. À sa troisième session, la Commission du développement durable a défini comme suit le mandat du Groupe en ce qui concerne l'élément IV du programme : "Examiner les facteurs qui influent sur le commerce des produits forestiers et les autres questions ayant trait aux forêts et au commerce selon une approche intégrée et synergique de nature à promouvoir l'interdépendance entre commerce et environnement. À cet égard, recenser les possibilités et recommander des mesures propres à améliorer l'accès sans discrimination des produits forestiers aux marchés et étudier les facteurs de distorsion du commerce des produits forestiers de nature à influencer sur leur valeur, y compris la fixation des prix, les contrôles à l'importation et à l'exportation, les subventions et réfléchir à l'élimination des interdictions et boycottages unilatéraux contraires aux règles du système commercial international. Encourager à mettre au point des méthodes propres à favoriser l'évaluation intégrale, y compris les coûts de remplacement et les coûts écologiques des biens et services forestiers, afin de promouvoir l'intégration de la totalité des coûts. En tenant compte des intérêts de tous les secteurs et des particularités des différents pays et en veillant à la transparence totale et à la pleine participation de toutes les parties intéressées, examiner la question de l'éco-étiquetage et de l'homologation volontaire des produits forestiers de manière à mieux faire connaître le rôle de l'homologation volontaire dans la gestion écologiquement viable des forêts, y compris son incidence sur les pays en développement<sup>1</sup>".

4. Par la suite, le Groupe a souligné que, à sa première session, "le vaste mandat confié au Groupe par la Commission devra être examiné selon une approche intégrée et synergique de nature à assurer l'objectif d'ensemble, qui est de promouvoir l'interdépendance entre commerce et environnement. À cet égard, les rapports devraient servir à recenser les possibilités et recommander des mesures propres à améliorer l'accès sans discrimination des produits forestiers aux marchés, et offrir l'occasion d'étudier les facteurs de distorsion du commerce des produits forestiers de nature à influencer sur leur valeur, y compris la fixation des prix, les contrôles à l'importation et à l'exportation, les subventions et la nécessité d'éliminer des interdictions et boycottages contraires aux règles du système commercial multilatéral. Les rapports devraient comporter une évaluation des moyens permettant de mettre au point des méthodes propres à favoriser l'évaluation intégrale, y compris les coûts de remplacement et les coûts écologiques des biens et services forestiers et ceux

des produits de remplacement du bois, afin de promouvoir l'intégration de la totalité des coûts. En tenant compte des intérêts de tous les secteurs et des particularités des différents pays et en veillant à la transparence totale et à la pleine participation de toutes les parties intéressées, les rapports devraient examiner la question de l'éco-étiquetage et de l'homologation volontaire des produits forestiers de manière à mieux faire connaître le rôle de l'homologation volontaire dans la gestion écologiquement viable des forêts, y compris son incidence sur les pays en développement. Au cours du processus de consultations décrit plus haut au paragraphe 13, le Secrétaire général devra faire appel aux connaissances techniques d'organisations, telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui sont en mesure de contribuer aux travaux préparatoires portant sur cet élément du programme<sup>2</sup>. À sa première session, le Groupe a décidé qu'il procéderait à un débat de fond sur l'élément IV du programme à sa troisième session, qui aura lieu du 2 au 13 septembre 1996.

5. Le présent document a été établi par l'OIBT, qui a été chargée de coordonner les travaux touchant l'élément IV du programme, en accord avec le secrétariat du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts (Division du développement durable, Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU).

## I. SITUATION ACTUELLE ET STRUCTURE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PRODUITS FORESTIERS

### A. Bois et produits forestiers non ligneux

6. Le bois demeure le principal produit forestier sur le plan commercial : il est notamment utilisé comme matériau de construction, pour la fabrication du papier et comme source d'énergie pour la cuisine et le chauffage. L'exploitation des forêts pour la production de bois s'est intensifiée au cours des 10 dernières années; la production est vendue sous les formes suivantes : bois ronds, sciage, contreplaqués, copeaux, meubles, pâte de bois et produits en papier. En raison du caractère essentiellement renouvelable et écologique du bois, il est probable que la demande de ce produit et le volume des échanges internationaux continueront d'augmenter.

7. Des statistiques commerciales sur les produits forestiers non ligneux n'existent pas de longue date, ce qui s'explique peut-être par la part relativement modeste que ces produits représentent dans le volume et la valeur des échanges internationaux par comparaison avec le bois. Le système actuellement appliqué à la classification des produits forestiers non ligneux explique peut-être aussi la moindre importance relative de ces produits dans les échanges internationaux. Alors que le bois provenant de plantations forestières est considéré comme un produit forestier, les produits forestiers non ligneux de même origine, comme le latex et l'huile de palme, qui rapportent des milliards de dollars en devises à de nombreux pays d'Asie du Sud-Est, sont classés dans la catégorie des produits agricoles.

## B. Services forestiers

8. Les services fournis par les forêts et les terres forestières n'étaient traditionnellement considérés que comme un élément impondérable des forêts. Compte tenu de l'importance croissante accordée à l'environnement, on commence tout juste à accorder une plus large place aux services forestiers comme offrant des possibilités d'échanges commerciaux. Les habitats et les écosystèmes particuliers aux forêts offrent un énorme potentiel, notamment pour l'écotourisme, pour la diversité biologique (échantillons biotiques vendus à des fins de recherche pharmaceutique) et pour la fixation du carbone (échanges possibles dans le cadre de mécanismes d'application conjointe et de permis négociables). Si les services forestiers offrent des possibilités de commercialisation au niveau international, la valeur de ces échanges est encore très modeste, mal définie et insuffisamment exploitée. La question de l'évaluation des services forestiers fait l'objet de l'élément I.3 du programme.

## C. Portée de l'analyse

9. Les données statistiques disponibles ne permettent pas de procéder à une analyse valable des échanges de services forestiers, même si l'importance de la gestion transfrontière des bassins hydrographiques, de l'écotourisme écologique et de la fixation du carbone est de plus en plus largement acceptée. À toutes fins très utiles, on se bornera donc à évaluer dans le présent document les effets et l'efficacité des mesures fondées sur les rapports existant entre l'environnement et les échanges de produits et de services forestiers uniquement pour les produits ligneux.

## D. Échanges de produits ligneux en général

10. Le volume des échanges en provenance des pays développés et des pays en développement a été établi à partir des statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture relatives à la production, à l'importation et à l'exportation de produits ligneux pour la période allant de 1981 à 1992<sup>3</sup>. La production de bois ronds appelle plusieurs observations :

a) La production mondiale de bois ronds a augmenté de 21 %, passant de 2,9 milliards de mètres cubes en 1981 à près de 3,5 milliards de mètres cubes en 1992. Cette progression s'explique essentiellement par un accroissement des abattages dans les pays en développement, alors que cet accroissement a été marginal dans les pays développés;

b) Malgré une augmentation de 25 % de la production de bois ronds dans les pays en développement, cette production passant de 1,6 milliard de mètres cubes en 1981 à 2 milliards de mètres cubes en 1992, le bois de fer et le charbon de bois ont absorbé près de 80 % de la production en 1992. En revanche, la part du bois de feu et du charbon de bois est négligeable dans les pays développés, où plus de 84 % de la production de bois ronds est utilisée à des fins industrielles;

c) Sur les 415 millions de mètres cubes de bois ronds produits dans les pays en développement et utilisés à des fins industrielles, 25 % seulement sont exportés sous forme de produits divers.

11. La valeur des échanges internationaux de produits dérivés du bois a doublé, passant de 51 milliards de dollars en 1981 à environ 103 milliards de dollars en 1992. Malgré l'accroissement de la production de bois ronds dans les pays en développement, les échanges internationaux demeurent dominés par les pays développés, qui représentent environ 84 % du marché. Par ailleurs, environ 80 % des produits forestiers importés par les pays développés proviennent d'autres pays développés.

12. Pris dans leur ensemble, les pays en développement sont des importateurs nets de produits dérivés du bois avec un déficit net d'environ 3,8 milliards de dollars en 1992. Ils sont excédentaires pour les exportations de grumes, de contreplaqué et de panneaux dérivés du bois, marginalement excédentaires pour les importations de sciages, mais nettement déficitaires pour le papier et les produits en papier.

13. Un petit groupe de pays domine à eux seuls les exportations de produits dérivés du bois sur le marché international : les principaux exportateurs sont, parmi les pays développés, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Finlande et la Suède et parmi les pays tropicaux et en développement, l'Indonésie et la Malaisie. Par ailleurs, la Malaisie et l'Indonésie dominent les exportations mondiales de produits dérivés de bois tropicaux, ces pays ayant fourni à eux seuls environ 86 % de l'ensemble des exportations des pays tropicaux en 1992; la part restante du marché était répartie entre une douzaine d'autres pays des régions tropicales.

14. En raison de l'industrialisation rapide que connaît la région de l'Asie de l'Est, les échanges de produits à base de bois tropicaux entre les pays de cette région l'ont nettement emporté sur les échanges avec leurs partenaires traditionnels en Europe et en Amérique du Nord. La Chine, la République de Corée et la Thaïlande sont désormais de très gros acheteurs, ces pays absorbant, à eux seuls, environ 33,6 % du total des importations mondiales. Avec l'inclusion du Japon, la part de marché des pays d'Asie orientale atteint environ 76,7 %, les pays de l'Union européenne ne représentant qu'environ 13 % de l'ensemble du marché.

#### E. Promotion d'essences peu exploitées

15. Il est désormais admis qu'une exploitation plus intensive de certaines essences peu utilisées et leur promotion sur le marché international peuvent contribuer à accroître le potentiel des forêts et à améliorer la rentabilité de leur aménagement écologiquement viable. Le problème se pose plus particulièrement en Amérique latine et en Afrique, régions qui écoulent en effet moins d'essences sur le marché international que l'Asie du Sud-Est et exploitent donc leurs forêts de manière moins intensive, avec des rendements de 10 à 15 mètres cubes à l'hectare, contre 30 à 40 mètres cubes en Asie du Sud-Est.

16. Plusieurs faits dénotent la progression de certaines essences peu exploitées sur le marché international. C'est ainsi qu'il ressort d'une publication de l'OIBT<sup>4</sup> que le Cameroun a doublé ses exportations d'essences de moindre qualité au cours des trois dernières années et que la Malaisie a exporté en 1993 environ 600 000 mètres cubes de grumes de feuillus en mélange, soit un

volume supérieur aux exportations correspondant à chacune des essences traditionnellement exportées.

17. La promotion d'essences peu exploitées sur le marché international fait actuellement l'objet de divers efforts : l'OIBT notamment mène parallèlement des travaux sur les caractéristiques techniques de ces essences et diverses activités de promotion commerciale. Le nombre d'essences désormais très appréciées est certes en augmentation mais il reste limité. En outre, il n'a pas été établi de façon concluante si cette augmentation est principalement due aux efforts de promotion à l'égard d'essences peu exploitées ou à la contraction de l'offre de certaines essences particulièrement appréciées sur le marché. Il a en effet souvent observé dans le passé, aussi bien pour les espèces tempérées que pour les espèces tropicales, des déplacements de la faveur du marché au profit d'espèces inutilisées, des espèces auparavant rejetées étant alors acceptées ou faisant même prime, et cela sans l'aide d'aucune mesure de politique commerciale.

#### F. Transparence accrue du marché

18. On sait que la transparence du marché contribue beaucoup à renforcer les échanges de produits forestiers. La comparaison des marchés et des produits se heurte actuellement au manque de transparence des marchés de produits forestiers, qui constitue probablement l'obstacle majeur à la promotion d'une gestion écologiquement viable des forêts grâce aux échanges de produits forestiers.

19. D'énormes efforts sont réalisés en vue d'améliorer la collecte des statistiques et des informations commerciales qui permettront d'accroître la transparence des échanges de produits forestiers. L'OIBT et la FAO organisent des cours de formation aux échelons national et régional afin d'améliorer la collecte de données sur les ressources, la production et l'industrie forestières. L'initiative menée conjointement par le CCI et l'OIBT concerne la collecte de renseignements sur les produits commercialisés au niveau international par le biais du Service d'information sur la commercialisation. Ces activités ont déjà eu un effet sensible sur la qualité des données et des renseignements commerciaux. En les renforçant, on contribuera donc à accroître la transparence du marché des produits forestiers.

#### G. Accès aux marchés

20. Au niveau international, on s'est avant tout soucié de trouver les moyens de surmonter les obstacles que les politiques protectionnistes opposent aux échanges de produits forestiers. Près de trois quarts de ces échanges s'effectuant entre pays développés, dans lesquels le protectionnisme n'est pas un obstacle majeur, l'accès aux marchés n'est relativement pas un grave problème à l'échelle mondiale.

21. Mais si l'on peut considérer qu'au niveau mondial la question des obstacles tant tarifaires que non tarifaires a peu d'importance, il n'en va pas de même pour les pays en développement. Il ressort en effet de certaines études que si les tarifs douaniers ne sont pas considérés comme un frein aux exportations de produits forestiers par les pays en développement, les obstacles non tarifaires

à l'entrée de leurs produits transformés dans les pays développés pourraient en revanche continuer d'entraver les efforts visant à développer les activités en aval. Les obstacles non tarifaires aux échanges de produits forestiers revêtent des formes très variées : restrictions quantitatives, tarifications des prix (prélèvements variables notamment), normes techniques et sanitaires (par exemple normes imposées pour lutter contre les ravageurs et les maladies), et formalités douanières et administratives d'admission.

22. Sans compter qu'elles entravent le développement des industries de transformation des produits forestiers dans les pays en développement, les restrictions à l'importation imposées par les pays développés n'entraîneront vraisemblablement pas une augmentation des exportations de bois brut en raison des nombreuses mesures restrictives que la plupart des pays exportateurs de bois tropicaux appliquent à ces exportations (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Malaisie). Plusieurs pays en développement ont révisé les politiques et les droits qu'ils appliquent aux exportations de produits forestiers afin d'encourager les activités de transformation en aval.

23. La levée des restrictions à l'importation, en particulier celles appliquées aux produits de transformation du bois, aura très probablement pour effet d'accroître les échanges commerciaux ainsi que le volume des investissements et le prix attaché aux forêts. Si, à en croire certains alarmistes, le développement d'activités de transformation génératrices de valeur ajoutée entraînera une expansion de la demande de bois, et donc une aggravation ultérieure du déboisement, il est cependant admis que de telles activités s'accompagnent d'avantages économiques accrus et renforcent par conséquent la possibilité de parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts dans les pays en développement.

24. L'amélioration de l'accès aux marchés des produits forestiers est étroitement liée à la protection de l'environnement. Les travaux du Groupe à cet égard se trouvent facilités par l'analyse menée par le Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce au sujet des avantages qu'entraînerait pour l'environnement l'élimination des restrictions et des distorsions commerciales ainsi que par les travaux effectués par l'Organisation de coopération et de développement économiques au sujet des incidences de la libéralisation du commerce sur l'environnement.

#### H. Types d'incidences commerciales sur l'environnement

25. Les effets des échanges de produits forestiers sur l'environnement commencent avec l'abattage. Les techniques modernes d'abattage font appel à du matériel lourd qui risque de sérieusement endommager le sol, les formes naturelles de drainage et d'écoulement des eaux ainsi que le peuplement forestier si les règles strictes d'une gestion écologiquement viable des forêts ne sont pas respectées. La deuxième étape intervient au niveau de la transformation des dommages à l'environnement : les déchets des divers produits chimiques utilisés sont rejetés et polluent les cours d'eau, entraînant des dommages plus grands encore pour l'homme. Dans les discussions internationales sur la sylviculture, une plus large place a jusqu'ici été faite à la gestion des ressources qu'aux procédés de transformation, ce qui s'explique peut-être par l'urgence accordée au problème de déboisement.

26. Aucun de ces dommages potentiels ne résulte directement des échanges internationaux de produits forestiers. Ils surviennent dans tous les cas, que les produits soient ou non exportés, bien qu'ils soient peut-être moins importants dans ce dernier cas. Étant donné toutefois que 15 % environ de la production mondiale de bois ronds sont exportés et que les prix sur les marchés internes sont étroitement liés aux prix appliqués sur les marchés d'exportation, il est probable que les échanges internationaux de produits forestiers auront une incidence décisive sur la production et la transformation de ces produits ainsi que sur l'environnement forestier.

#### I. Possibilité d'une "intégration de la totalité des coûts"

27. La possibilité de faire absorber le coût d'une gestion écologiquement viable des forêts par les mécanismes du marché est la question primordiale que soulève l'intégration de la totalité des coûts, telle que préconisée par la Commission du développement durable à sa troisième session et par le Groupe à sa première session. En absorbant ce surcroît de coût, le commerce contribuerait véritablement à la viabilité écologique de la gestion forestière, en particulier dans les pays en développement.

28. Le choix des méthodes applicables à l'intégration de la totalité des coûts pourrait se faire en liaison étroite avec celui des critères et des indicateurs de gestion écologiquement viable des forêts. Le calcul, à l'aide de ces critères et indicateurs, du coût des travaux supplémentaires à effectuer, fournirait une base utile pour l'examen de la question de l'intégration de la totalité des coûts de production des produits forestiers.

29. Même sans connaître encore précisément les éléments qui interviendraient dans le calcul de la totalité des coûts de production des produits forestiers, il est quasiment certain que ces coûts seraient plus élevés que les coûts actuels. La possibilité théorique et pratique d'une intégration de la totalité des coûts d'une gestion écologiquement viable des forêts appelle donc une analyse beaucoup plus critique. Pour certains produits fabriqués à partir d'essence de valeur ou de bois de qualité, des prix élevés permettront d'absorber le coût supplémentaire d'une gestion écologiquement viable des forêts. Pour d'autres produits en revanche, les perspectives seront sans doute moins favorables. Le bois massif à usage industriel par exemple n'offrira pas cette possibilité car il est principalement utilisé dans l'industrie du bâtiment, où les prix sont beaucoup plus bas.

30. Pour la suite de l'analyse de l'intégration de la totalité des coûts, le Groupe pourra utiliser les travaux actuellement menés par la CNUCED pour évaluer l'incidence des mesures d'internalisation sur diverses variables socio-économiques, ainsi que l'expérience acquise par la FAO en matière d'élaboration d'une méthodologie pour l'évaluation économique des produits agricoles.

#### J. Homologation des produits provenant de forêts écologiquement viables

31. L'homologation du bois visait essentiellement à informer les consommateurs de sa provenance et de la viabilité écologique des forêts d'où il provenait. Ayant suscité beaucoup d'intérêt, ce mécanisme est désormais considéré comme

pouvant contribuer de manière décisive à la gestion écologiquement viable des forêts. Plusieurs initiatives importantes ont été lancées dans ce domaine par divers organismes : Lembaga Ekolabelling Indonesia (LEI), Association canadienne de normalisation, "Swiss Wood", "Woodmark" (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Forest Stewardship Council et Organisation internationale de normalisation (ISO) (NORME 14 000).

32. La structure actuelle du commerce des produits forestiers influe considérablement sur l'efficacité de l'homologation de ces produits sur divers marchés. Comme indiqué précédemment, l'essentiel des échanges de produits forestiers s'effectue dans le monde développé, où l'éthique écologiste est à la fois très développée et en progression. L'homologation pourrait fort bien devenir un dispositif commercial efficace pour promouvoir une gestion écologiquement viable des forêts sur ces marchés, en particulier dans les principaux pays exportateurs.

33. La situation est quelque peu différente dans les pays en développement, en particulier dans les pays tropicaux, comme en témoigne également la structure des échanges dont il a déjà été question. Une faible partie seulement de la production de bois ronds des pays en développement est écoulée sur le marché international, deux pays se partageant à eux seuls l'essentiel des exportations de bois tropicaux. L'efficacité d'une homologation souhaitée par les consommateurs à titre de mesure commerciale destinée à promouvoir une gestion écologiquement viable des forêts se limite donc aux principaux pays exportateurs de produits forestiers sur le marché international.

34. Étant donné que 85 % de la production mondiale de bois ronds est consommée dans les pays producteurs, il est admis que l'homologation des produits exportés que réclament les consommateurs ne suffira pas à instaurer une gestion écologiquement rationnelle des forêts au niveau mondial. Les notions et les principes applicables à l'homologation du bois pourraient cependant être aussi appliqués à la gestion des forêts, indépendamment du fait que le bois produit soit destiné à l'exportation ou à la consommation intérieure. Cela serait utile pour renforcer les mesures de surveillance et de coercition ainsi que pour remédier au manque de main-d'oeuvre pour vérifier et faire appliquer la réglementation dans de nombreux pays en développement.

35. Bien que de nombreux programmes nationaux et internationaux d'homologation aient été lancés, les lacunes sont encore trop nombreuses pour que le système puisse pleinement fonctionner. Voici quelques-unes des questions fondamentales à résoudre : qui sera chargé de l'homologation? Qui décidera des principes applicables à la participation des producteurs aux divers programmes, à la répartition géographique et à l'harmonisation de ces programmes? Qui délivrera des brevets aux personnes responsables de l'homologation? Quelles règles seront appliquées aux produits provenant de forêts défrichées en vue d'utilisations non forestières? Qui financera et autorisera les inspections de vérification de l'homologation sur le terrain? Enfin, quels seront les critères et les indicateurs retenus pour évaluer la qualité de la gestion forestière?

36. Lors de la première session du Groupe, deux initiatives prises par des gouvernements ont été évoquées à l'appui des travaux menés par le Groupe dans ce domaine, à savoir :

a) Conférence internationale sur l'homologation et l'étiquetage de produits provenant de forêts gérées d'une manière écologiquement viable. Cette conférence parrainée par l'Australie aura lieu à Brisbane (Australie) du 26 au 30 mai 1996 et examinera, en particulier, la question de l'homologation et de l'étiquetage volontaires des produits forestiers, en vue de mieux faire comprendre leur rôle dans la gestion écologiquement viable des forêts, notamment dans les pays en développement;

b) Réunion d'un groupe d'experts portant sur le commerce et l'étiquetage du bois ainsi que sur l'homologation dans la gestion écologiquement viable des forêts. Cette réunion d'experts parrainée par l'Allemagne et l'Indonésie, qui aura lieu à Bonn (Allemagne) du 12 au 16 août 1996, examinera des questions ayant trait au commerce et à l'étiquetage, aux effets de l'homologation sur la demande ainsi qu'à la gestion écologiquement viable des forêts.

37. La question de l'homologation du bois sera en outre examinée lors d'un atelier sur les aspects écologiques, sociaux et politiques de l'homologation dans la gestion des forêts qui se tiendra à Kuala Lumpur (Malaisie) du 12 au 16 mai 1996. Cet atelier est organisé conjointement par l'Université de la Colombie britannique (Canada) et l'école nationale d'agriculture de Malaisie.

38. Toujours dans le dessein d'aider le Groupe dans ses travaux sur le commerce des produits forestiers, le Gouvernement norvégien a commandité une étude sur les tendances et les perspectives à long terme de l'offre et de la demande de produits forestiers et leurs incidences éventuelles sur la gestion écologiquement viable des forêts. Cette étude traitera plus particulièrement des facteurs qui influent sur les tendances à long terme de l'offre et de la demande de bois aussi bien dans les secteurs industriels que non industriels, ainsi que des incidences éventuelles de ces tendances sur la gestion écologiquement viable des forêts. Un rapport intérimaire devrait être présenté à la deuxième session du Groupe, et l'étude définitive devrait être prête pour la troisième session.

## II. FINANCEMENT ET TECHNOLOGIE

### A. Structure des investissements et son incidence sur le commerce

39. Il est admis qu'une bonne gestion des forêts est étroitement liée à la possibilité d'accroître leur valeur par le biais d'industries de transformation en aval génératrices de valeurs ajoutée. Du fait que le commerce et l'industrie des produits forestiers devront devenir plus efficaces, et qu'ils exigeront une technologie plus performante, les pays en développement auront besoin d'investissements supplémentaires pour accroître leurs rendements et relever la qualité de leurs produits afin d'améliorer leur position concurrentielle sur le marché internationale.

40. Les investissements dans l'industrie et le commerce du bois proviennent principalement du secteur privé. Dans les pays en développement, en revanche, le secteur public participe largement à la mise en valeur des ressources forestières. Dans ceux où l'industrie forestière représente un secteur important de l'économie, ce sont les moyennes et grandes entreprises qui dominent. Dans la plupart des pays en développement toutefois, la plupart des

/...

entreprises sont de petites dimensions et le développement industriel est entravé par la pénurie de capitaux et de techniques.

41. Les investissements étrangers sont essentiellement assurés par les sociétés transnationales installées dans de nombreux pays en développement. Toutefois, l'assistance technique et financière est alimentée principalement par l'aide publique au développement (APD). Compte tenu de la place prépondérante du secteur privé dans le commerce et l'industrie des produits forestiers, les donateurs ont tendance à ne pas accorder la priorité à ce domaine, comme en témoigne le fait qu'en 1993, les industries forestières ont absorbé 3,3 % seulement de l'APD.

42. L'insuffisance des investissements risque donc de limiter la possibilité pour les pays en développement de multiplier leurs industries de transformation en aval et de fabriquer des produits exigeant de gros investissements, panneaux de fibres de moyenne densité et produits en papier par exemple.

#### B. Technologie et recherche

43. Traditionnellement, les investissements dans la recherche forestière sont modestes dans la plupart des pays en développement, d'où la rareté des experts et des instituts de recherche spécialisés dans la sylviculture. La plupart des activités liées à la recherche et au transfert de technologie dans ce domaine sont menées par des institutions dont la nature et la mission internationales ne correspondent pas à l'optique nationale de l'industrie et du commerce qui serait nécessaire. En conséquence, la recherche locale n'est pas mise au service de la promotion des industries de transformation en aval et la valorisation sur le marché international d'essences peu utilisées, par exemple, sera fortement tributaire des forces du marché plutôt que de leurs réelles propriétés techniques.

### III. MESURES PROPOSÉES

44. À sa deuxième session, le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts souhaitera peut-être prendre note du présent rapport intérimaire et formuler de nouvelles directives concernant l'établissement du rapport qui fera l'objet d'un débat de fond à sa troisième session.

#### Notes

<sup>1</sup> Documents officiels, 1995, Conseil économique et social, Supplément No 12 (E/1995/32), chap. I, annexe I, sect. III (IV).

<sup>2</sup> Voir document E/CN.17/IPF/1995/3, sect. II (II.1).

<sup>3</sup> FAO, Annuaire, Produits forestiers, 1981-1992, collection FAO : Forêts, No 27 - Collection FAO. Statistiques No 116 (Rome, 1994).

<sup>4</sup> ITTO Annual Review and Assessment of the World Tropical Timber Situation, 1993-1994 (Yokohama, Japon, OIBT, 1995).